

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 806**présenté par
M. Lassalle
-----**ARTICLE 31**

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« économique »,

insérer le mot :

« , agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à attribuer à la métropole la possibilité de conduire un projet de développement agricole, notamment en vue de valoriser les filières agricoles locales et biologiques.